



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 22

Séance du mardi 17 juin 2025 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 12 juin 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 13

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élu(e) : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Frédérique BURTIN, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Pascal LEBRUN, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Marina AFFLALO donne procuration à Franck SUBERT, Alain DRIOT donne procuration à Franck DUMOULIN, Nicolas HIRSCH donne procuration à Fabien DUPIN, Audrey MAIALE donne procuration à Frédérique BURTIN.

Membres absents : Véronique JON

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 13 mai 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 13 mai 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 13 mai 2025
- 2) **CHARGE** le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à Alix le : 17 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

Le secrétaire de séance,



Marie PAILLONCY



Le président,



Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai